

Paris, le 22 novembre 2009

A l'attention de :

Monsieur François DELUGA,
Président du Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Député-Maire du Teich;

Monsieur Bernard DEROSIER,
Président du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale
Député, Président du conseil général du Nord;

Objet : Modalités de mise en place d'un moratoire rétablissant l'accès au concours d'ingénieur territorial pour les diplômés universitaires en urbanisme.

Messieurs les Présidents,

Le Collectif National des Jeunes Urbanistes, qui réunit 16 associations d'étudiants et diplômés de l'urbanisme universitaire, a saisi madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, monsieur le Ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État et monsieur le Secrétaire d'État à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales de la question de l'accès des diplômés universitaires en urbanisme au concours d'ingénieur territorial en leur adressant une Lettre ouverte.

Signée par plus de 3700 personnes, des nombreux urbanistes renommés et près de 150 élus de la République dont 35 parlementaires et soutenue par les principales associations professionnelles et universitaires de l'urbanisme, la démarche du Collectif National des Jeunes Urbanistes ne vous est pas inconnue.

Nous avons pris connaissance avec grande satisfaction des propos de monsieur DELUGA considérant la définition du critère "technique et scientifique", sur laquelle repose la discrimination dont nous sommes victimes, comme "*aberrante et poussiéreuse*".

Nous savons que vous avez le soucis d'une fonction publique de grande qualité, répondant aux exigences du service public et apportant soutien et expertise aux décideurs locaux. Nous avons la même ambition pour les politiques publiques de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Le Collectif National des Jeunes Urbanistes travaille actuellement à un projet d'états généraux de la profession d'urbaniste et de ses métiers notamment (au sein de la fonction publique), qu'il proposera prochainement à ses partenaires (APERAU, CFDU, SFU, UT,...). Ces états généraux devront notamment apporter une réponse à la question de la place des urbanistes au sein de la fonction publique territoriale. Vos éminentes organisations seront bien évidemment associées aux travaux proposés par le CNJU.

Dans l'attente de la conclusion de ces travaux que nous souhaitons réfléchis et concertés, dans un délai d'environ deux ans, il est nécessaire de trouver une solution pour les diplômés universitaires de l'urbanisme qui ont été "*mis hors-jeu*", pour reprendre les termes de monsieur DELUGA, par l'application simultanée des décrets 2002-508 et 2007-196.

Nous avons demandé aux membres du gouvernement de se positionner sur l'instauration d'un moratoire rétablissant l'accès au concours d'ingénieur territorial pour les diplômés universitaires en urbanisme. Dans l'attente de cette décision gouvernementale, nous souhaitons travailler avec vous sur les modalités techniques d'un tel dispositif et vous remercions par avance de bien vouloir nous recevoir dans ce but à une date dont nous conviendrons conjointement dans le respect du délai nécessaire à l'application de ce moratoire à la session 2010 du concours d'ingénieur territorial.

Dans l'attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de notre haute considération.

Pour le Collectif National des Jeunes Urbanistes,



Baptiste DANEL

Délégué du Collectif National des Jeunes Urbanistes